



Lyon, le 6 août 2024

RÉACTION PRESSE

Pollution aux PFAS : La Métropole de Lyon se félicite de l'expertise ordonnée par le tribunal judiciaire de Lyon

Le 19 mars dernier, la Métropole de Lyon, la Régie Eau publique du Grand Lyon et le Syndicat mixte d'eau potable Rhône-Sud, ont assigné Arkema et Daikin devant le tribunal judiciaire de Lyon en référé expertise pour faire la lumière sur la responsabilité éventuelle des deux industriels de la plateforme de Pierre-Bénite dans la pollution aux PFAS.

À la suite de l'audience qui s'est tenue le 28 mai dernier au tribunal judiciaire de Lyon, le juge des référés a fait droit à leurs demandes en ordonnant, le 2 août 2024, qu'une expertise soit réalisée par d'un collège d'experts indépendants, au contradictoire des deux industriels.

« Je me félicite de cette décision historique, première étape dans l'application du principe pollueur-payeur. La mobilisation de la science doit permettre à des experts indépendants de se prononcer sur les responsabilités exactes d'Arkema et de Daikin comme sur les préjudices subis par nos collectivités. En engageant cette procédure, la Métropole de Lyon démontre que les responsabilités dans un tel scandale sanitaire peuvent et doivent être établies. »

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon

« Nous accueillons cette décision avec une grande satisfaction et une détermination renouvelée à poursuivre l'ensemble des actions nécessaires pour protéger la santé des habitants et la qualité de l'eau, un bien commun vital pour tous. Il est plus que temps d'obtenir plus de transparence et de faire la lumière sur le rôle des industriels dans cette pollution massive. »

Anne Grosperin, Présidente de la Régie Eau Publique du Grand Lyon

« Le coût des solutions pour traiter la pollution aux polluants éternels va être supporté par les usagers si le principe pollueur-payeur ne s'applique pas. La responsabilité financière des industriels doit être engagée. »

Guy Martinet, Président du Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud

Cette procédure fait partie du plan d'action de la Métropole de Lyon pour limiter l'impact de cette pollution qui touche particulièrement les habitants, la ressource en eau et l'environnement du sud de son territoire ([lien](#)).

Contacts presse – Métropole de Lyon

Laetitia Latapy – Mail. llatapy@grandlyon.com – Tél. 06 46 18 90 93

Léa Cordonier – Mail. lcordonier@grandlyon.com – Tél. 06 98 73 61 96